

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 2
- procurations : 5
- votants : 58
- suffrages exprimés : 58
- abstentions : 0
- pour : 58
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/186

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID à Catherine CORREGE et Gérard SABATHIE à Pierre DUMAINE.

**Absents excusés :** Bruno FOURCADE, Maurice LOUDET, Jean-Marc BEGUE, Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Michel DABAT, Patricia CORREGE, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE et Jean-Paul COMPAGNET.

**Objet : PETR du Pays des Nestes – Modifications statutaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le PETR du Pays des Nestes, dans le cadre du programme AVELO2 soutenu par l'ADEME, met en œuvre un service de « Vélo de Pays » qui consiste à mettre à disposition des vélos à assistance électrique (VAE) auprès des habitants. A cet effet, une flotte de 15 VAE a été acquise en mai 2024.

**Considérant** que le principe de la mise à disposition s'appuie sur un contrat de prêt. Pour pouvoir encaisser les recettes afférentes, le PETR doit disposer d'une régie, ce qui nécessite la modification des statuts afin d'y inscrire de façon explicite la mise en œuvre d'un service de vélos à assistance électrique.

**Vu** la délibération D\_2024\_035 du Conseil Syndical du PETR du Pays des Nestes en date du 30 septembre 2024, approuvant la modification des statuts du PETR du Pays des Nestes ;

**Considérant** la notification de cette modification statutaire par le PETR du Pays des Nestes ;

**Vu** l'article L 5211-17 du CGCT,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

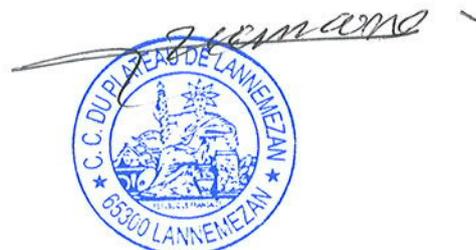
### DECIDE

- **D'approuver la modification de l'article 3 des statuts décidée par le PETR du Pays des Nestes par délibération 2024-035 de son conseil syndical, telle qu'annexée à la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de présente délibération.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Publiée le 10 DEC. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20241126-2024-186-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024